

**N° 28/9.21**

**RAPPORT SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES INHUMATIONS, LES INCINÉRATIONS ET LE CIMETIÈRE DÉPOSÉ PAR M., STEVEN KUBLER**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude du projet de modification ci-dessus, composée de Mmes Aline DUPONTET, Catherine HODEL, présidente, Béatrice GENOUD-MAURER et MM. Steven KUBLER, Jean-Pierre MORISSETTI, Aloys MUSSARD et Michel REYNOLDS (remplaçant Cathy SCHUMACHER, excusée) s'est réunie à la salle des Pas perdus le 21 juin 2021 à 20h00.

## **1 PRÉAMBULE**

Le 16 septembre 2020, M. le Conseiller communal Steven Kubler a déposé le projet de modification mentionné en titre. Lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2021, la Municipalité a communiqué sa détermination, à savoir qu'elle s'oppose au projet de décision.

## **2 DISCUSSION**

M. Steven Kubler rappelle les intentions visées par la modification du règlement. Son projet demande à la Commune de proposer un espace adéquat aux familles pour pouvoir conserver les monuments funéraires au-delà du délai prévu par le règlement actuel. Le prix de cette mise à disposition serait fixé par le tarif des inhumation et le déplacement s'effectuerait aux frais du demandeur.

Pour répondre à une question d'une commissaire, M. Steven Kubler précise que son projet de modification est conforme au droit cantonal et ainsi au droit supérieur.

La discussion se poursuit sur l'article 57 ss permettant de demander une concession nouvelle de corps de 50 ans et cinéraire de 30 ans. La commission évoque également le préavis N° 6/6.20 pour la transition vers un cimetière paysager. M. Steven Kubler relève que c'est justement dans ce cadre qu'un espace pourrait être réservé pour la conservation des tombes. Cet espace permettrait ainsi aux familles de poursuivre le processus du deuil et de se recueillir dans un environnement adéquat.

## **3 CONCLUSION**

La mort, le deuil, les cimetières, voici bien un sujet délicat, mais un jour ou l'autre, nous y sommes tous confrontés. Les avis personnels sur la fréquentation des cimetières en général divergent, les uns y voyant une nécessité pour faire le travail de deuil, les autres trouvant d'autres chemins pour garder le souvenir des défunts. Pour que le Conseil communal puisse se prononcer à ce sujet, M. Steven Kubler demande qu'il se détermine sur la prise en considération de son projet de modification.

Finalement, au vote, la commission se prononce par 3 voix pour, une voix contre et 3 abstentions en faveur de la prise en considération du projet de modification de règlement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. de prendre en considération le projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière déposé par M. Steven Kubler

au nom de la commission  
La présidente-rapporteur

C. Hodel

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**